

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

Appel d'offre ouvert, sur offre des prix n° : **04/DPAl/CHI/BH/2025, en date du :/..../..... àH.**

Objet du marché : **TRAVAUX DE REFECTION DE TROIS MOSQUEES DANS LA PROVINCE DE CHICHAOUA EN LOT UNIQUE, pour le compte de la délégation provinciale des Affaires Islamiques de Chichaoua**, Conformément à l'article 39 du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 Septembre 2013). Fixant le régime des marchés de travaux, de fourniture et de services que conclue l'administration des Habous au nom des Habous public.

A- Pour les personnes physiques

Je soussigné, (Nom, prénom, et qualité)
Numéro de tél : numéro du fax :
Adresse électronique : agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° :
Inscrit au registre de commerce de (Localité) sous le n° (1)
N° de patente (1)
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB)
ICE N° : IF N°

B. Pour les personnes morales

Je soussigné, (Nom, prénom, et qualité au seins de l'entreprise)
Numéro de tél : numéro du fax :
Adresse électronique :
Agissant au nom pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société), au capital de
Adresse du siège social de la société
Adresse du domicile élu
Affiliée à la CNSS sous le n° (1)
Inscrire au registre du commerce (Localité) sous le n° (1)
n° de patente (1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;
ICE N° : IF N°

☐ Déclare sur l'honneur

1. m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. remplir les conditions prévues à paragraphe 1 l'alinéa 1 de l'article 39 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 16 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et des services conclu par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics;
3. Etant en redressement judiciaire ; j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
4. m'engager, si j'envisage de retour à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévus par l'article 39 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 16 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et des services conclu par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni pour porter sur prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celle que le maitre d'ouvrage a prévu dans ledit cahier ;
5. m'engager à ne pas recourir soit par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
6. m'engager à ne pas faire soit par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché ;
7. atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt conformément au disposition de l'arrête n°258.13 du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques ;
8. je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
9. reconnaitre avoir pris connaissance des sanctions prévues par les articles 40 de l'arrête du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 précité.

Fait à, le
Signature et cachet du concurrent

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur